

Dans moins d'une semaine, à compter du 15 avril prochain, une nouvelle réglementation entrera en vigueur en France, obligeant les propriétaires des deux-roues motorisées à se soumettre à un contrôle technique obligatoire<sup>[1]</sup>. Cette mesure marque une avancée majeure pour renforcer la sécurité routière et instaurer une égalité de traitement entre automobilistes depuis 1992 et motards.

Cette décision, motivée par une volonté de sécuriser la circulation et d'harmoniser les normes avec celles applicables aux véhicules automobiles, concerne les véhicules de catégorie L, englobant une variété de deux et trois-roues ainsi que les quadricycles à moteur<sup>[2]</sup>. Le contrôle technique pour les deux-roues comprendra une série de vérifications portant sur les organes de direction, l'éclairage, les pneumatiques et les suspensions. Cette procédure sera progressivement étendue pour inclure des contrôles liés à la pollution atmosphérique et sonore à partir de 2025<sup>[3]</sup>.

Bien que les tarifs précis n'aient pas encore été déterminés, le coût estimatif du contrôle technique pour les deux-roues devrait tourner autour de 50 euros. Les propriétaires de motos et scooters devront se conformer à cette réglementation sous peine d'une amende de 135 € en cas de non-respect de l'obligation.

Les compagnies d'assurance pourraient envisager d'ajuster leurs tarifs ou leurs conditions en fonction des résultats des contrôles techniques. Les propriétaires de deux-roues sont invités à se renseigner auprès de leur assureur pour comprendre l'impact éventuel de cette réglementation sur leur police d'assurance.

Christophe Dandois, cofondateur de Leocare, explique : *" Cette mesure marque un pas significatif vers une circulation plus sûre sur nos routes. Nous partageons les enjeux de cette mesure pour renforcer la sécurité routière et nous encourageons les particuliers à se conformer à cette dernière. Cela aura également un impact en termes de conditions et de couverture. Chez Leocare nous accompagnerons nos assurés dans cette transition, en leur fournissant toutes les informations nécessaires sur les répercussions éventuelles sur leur police d'assurance. "*

Si vous souhaitez approfondir ce sujet, Christophe Dandois se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

### **A propos de Leocare**

Fondée en 2017 par deux spécialistes de la transformation digitale, Christophe Dandois et Noureddine Bekrar, Leocare est la première néoassurance multiservices - habitation, auto, moto et smartphone - 100% mobile. Consciente que les produits proposés par les assureurs ne correspondent plus au mode de vie des Français, l'application mobile Leocare leur offre des garanties et des services innovants d'assurance parfaitement adaptés à tous les moments de leur vie, grâce notamment à une technologie temps réel ET un dialogue permanent. Plus d'informations sur le site de [Leocare](#).

---

<sup>[1]</sup> [Contrôle technique pour un 2, 3 roues ou quadricycle à moteur | Service-Public.fr](#)

<sup>[2]</sup> [Contrôle technique moto : obligation, prix et sanction - Capital.fr](#)

<sup>[3]</sup> [Contrôle technique moto : obligation, prix et sanction - Capital.fr](#)